



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/121
21 avril 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquante-deuxième session
Point 82 de la liste préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 18 avril 1997, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent des Pays-Bas
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur les relations entre le Pérou et l'Équateur, publiée le 14 avril 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 82 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent des
Pays-Bas auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

* A/52/50.

ANNEXE

[Original : anglais, français
et espagnol]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne
sur les relations entre le Pérou et l'Équateur,
publiée le 14 avril 1997

L'Union européenne se félicite de la réunion qui se tiendra le 15 avril 1997 à Brasilia entre les Gouvernements du Pérou et de l'Équateur dans le but d'entamer des pourparlers de fond sur les divergences relatives au différend frontalier entre les deux pays. Elle note que cette réunion, initialement prévue le 20 décembre 1996, avait dû être reportée en raison de circonstances imprévues survenues dans les deux pays.

L'Union européenne attache une grande importance à la réunion de Brasilia et considère qu'elle constitue une occasion historique de poursuivre dans la foulée des accords de Quito et de Santiago de février et de novembre 1996, respectivement. Elle est convaincue que la réunion de Brasilia jettera des bases solides en vue d'un règlement définitif du différend et de l'instauration d'une paix durable entre l'Équateur et le Pérou.
